

Le policier cogneur échappe aux juges

VEVEY (VD). Le sous-officier de la police vaudoise qui avait frappé sa compagne fin 2011 ne sera pas jugé. Son ex-amie a retiré sa dénonciation. «J'ai besoin de paix. Je ne veux plus en entendre parler», précise-t-elle. Le gendarme, qui avait déposé une plainte contre elle pour des griffures au visage, a également fait marche arrière. Selon Me Véronique Fontana,

avocate de la femme, «il y a eu des négociations impliquant le retrait des plaintes et le versement de compensations financières». Alors que sa victime refusait toute confrontation avec lui juste après les faits, le policier a pu produire des messages à sa décharge en cours de procédure: son ex-amie y affirmait regretter, lui pardonner et l'aimer. -CHRISTIAN HUMBERT



Les anciens amants ont chacun retiré leur plainte. -DR